



Sûreté 11.2.4

21H15

SUPERVISEUR

Des agents relevant des points 11.2.3.1 à 11.2.3.5

Public - pédagogie

Public / prés requis :

Public : Superviseur de sûreté

Prérequis : Bonne maîtrise du français parlé et écrit -
Avoir validé la formation 11.2.2

Equipement obligatoire : Aucun

Pédagogie / modalité d'évaluation :

- Affirmative (cours magistral)
- Interrogative
- TP

Modalité d'évaluation : Test d'évaluation des
acquis avec remise d'une attestation

Objectifs

- Connaître les moyens de se conformer aux prescriptions légales
- Connaître les contrôle interne de la qualité
- Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence
- Connaître les capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées
- Connaître les tâches de supervision
- Capacité à parrainer, à former sur le tas et à motiver
- Connaissance de la gestion des conflits

Programme de formation

▪ Ce que vous devez connaître

- Cadre réglementaire
- Programme de sûreté et Assurance qualité
- Réaction en cas de détection d'articles prohibés
- Procédures d'intervention d'urgence

▪ Ce que vous devez savoir mettre en œuvre

- Mission du superviseur
- Règles de communication
- Méthode de contrôle qualité
- Méthode de management